



[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)



[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°44

Sommaire : Disponibilité, Policiers dans les écoles, Classe exceptionnelle, CTSD 2°Degré, Carte scolaire, Capd, Colloque national, Audience / Cappei, Appel / Postes Conseillers FC, Ecoles européennes, Action sociale, Liste d'aptitude dans le corps des PE, Temps partiel, Congés de formation professionnelle, Retraité(e)s, Circulaires IA en cours, Agenda, Retraites





Après les refus de temps partiel , l'IA s'attaque maintenant aux demandes de disponibilité !

Inadmissible et qui dénote encore une fois les décisions arbitraires de notre IA, qui ne tiennent en aucun cas des arguments ou raisons qui motivent la demande.

L'IA a ciblé ses refus sur les 1ères demandes de disponibilités (comme cela avait été le cas pour les temps partiels) et transforme des demandes pour rapprochement de conjoint en convenance personnelle .

En fait le SNUipp est "en bataille" avec l'IA 06 sur la question de la disponibilité pour suivre son conjoint car depuis deux ans l'IA 06 considère que ce type de dispo ne peut être demandé qu'au moment de la mutation du conjoint et non un ou deux ans après, même si le conjoint est toujours éloigné.

L'IA 06 exige également que les deux conjoints aient vécu ensemble avant la mutation du conjoint.

Ce qui pour nous est une interprétation des textes abusive car les textes n'évoquent pas cette "condition" de durée de séparation. Nous avons saisi le Ministère là dessus.

Les collègues concerné(e)s par des refus ont été informé(e)s via iprof avec les voies de recours. Ceux-ci sont à faire avant le 9 février.

Le SNUipp fournit aux collègues un modèle de recours en perspective de la CAPD du 13 mars 2018.

A noter que plusieurs collègues envisagent de démissionner. Le SNUipp-FSU comme toujours sera là pour les défendre !

L'IA lors de la dernière audience avait pourtant affirmé qu'il ne toucherait pas aux disponibilités. Nous lui rafraichirons la mémoire dès la CAPD de mercredi.



Policiers non armés dans les écoles de Nice

Ecoutez ici après la pub la réaction du SNUipp-FSU sur FR3 !

Le SNUipp 06 a également été interrogé par RTL, BFMTV, TF1 (ce soir jt 20 h), Nice-Matin.

Tableau avancement Classe exceptionnelle

L'application informatique n'a pas pu générer d'accusé réception. Si vous n'avez rien reçu c'est que votre dossier a été validé.



Le CTSD 2nd degré s'est tenu ce matin:

- Les élus de la FSU ont manifesté leur satisfaction de constater qu'aucune fermeture de SEGPA n'était envisagée pour la rentrée prochaine, même si il reste encore des établissements n'ayant pas les 4 divisions
 - Il a été demandé au DASEN l'ouverture d'une ULIS collège supplémentaire à l'est de Nice , où les effectifs sont en constante hausse (certains établissements comme Cocteau à Beaulieu, Daudet à Nice sont prêts à posséder un dispositif): tout n'est pas fermé.... A voir donc d'ici le prochain CTSD de mars
 - A la demande de comptabiliser les élèves d'ULIS dans le même MEF que tous les autres collégiens, M. Le DASEN le refuse toujours: pour lui cela reviendrait à donner 2 moyens pour un même élève (coordinateur ULIS+ PLC)... Pourtant les ULIS ne sont clairement plus des classes depuis la circulaire de 2015 et doivent avoir leur place effective dans leur classe de rattachement... Ils ne doivent plus être des élèves "en plus"....
-



#PasPlusDe25

109 683 classes à plus de 25 élèves, trop, c'est trop !

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

SNUipp FSU F.S.B. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Source : chiffres du ministère, rentrée 2016. « Repères et références statistiques 2017 »

Le SNUipp-FSU se mobilise pour que la taille des classes baisse enfin en France et partout !

109 693 c'est le nombre de classes à plus de 25 élèves par classe dans le primaire en France. Au moment où le dévoilement de la carte scolaire pour 2018 montre une fois de plus l'insuffisance des dotations pour faire face aux besoins, il est temps de réclamer pour l'école de réels moyens et de façon équitable sur le territoire. La taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études sont formelles et le gouvernement en est conscient puisqu'il a décidé de dédoubler les CP en REP+ .

Le SNUipp-FSU, lui, réclame un effort sur l'ensemble des classes du pays:

pas plus de 25 élèves par classe

[Lire la suite](#)



20 élèves maximum en éducation prioritaire, c'est l'un des leviers de la réussite pour le SNUipp-FSU comme pour la recherche

"Réduire de cinq élèves la taille des classe en éducation prioritaire conduirait à une baisse de 46% de l'inégalité de réussite scolaire", notent Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire dans leur étude qui fait référence sur le sujet. Le nombre d'élèves par classes est l'un des leviers de la réussite scolaire et notamment dans les zones en difficulté sociale et scolaire.

Le gouvernement en a conscience puisqu'il a fait du dédoublément en CP de Rep+ sa mesure phare mais pour le SNUipp-FSU c'est sur toutes les classes, en éducation prioritaire et en dehors, que la réduction doit être effectuée afin de ne mettre aucune classe ni aucun territoire en concurrence.

[Lire la suite](#)



Carte scolaire 2018 : Fiches de suivi syndical indispensables pour étayer nos interventions en comité technique !

Si votre école est susceptible d'être concernée par une ouverture ou une fermeture de classe, si elle est classée en REP et concernée par le dédoublément des CP ou en REP+ et potentiellement concernée par le dédoublément des CE1, un seul outil pour soutenir les

revendications légitimes en matière de carte scolaire :

la fiche de suivi syndical du SNUipp-FSU 06 !

Pour ce faire, complétez [ici](#) la fiche de suivi syndical correspondant à la situation de votre école.

Lire la suite

Groupe de travail le 8 février puis CTSD le 15 février. Le SNUipp-FSU 06 reste mobilisé et engagera les actions nécessaires.



Capd 31 Janvier

A l'ordre du jour: liste d'aptitude direction d'école; liste d'aptitude postes à exigences particulières; bonifications 800 points/ Changement de département; positions administratives (disponibilité, réintégration, congé parental) et des questions diverses



Colloque National « Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ? »

3 et 4 Avril - Paris

Chaque parution de résultats des différentes enquêtes internationales (PISA, PIRLS, TIMMS) vient rappeler à quel point notre système éducatif est inégalitaire. Le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE et l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser. Cette inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles il ne faut cesser de lutter.

C'est bien sûr affaire de moyens : l'école française reste largement sous-investie si on la compare aux autres pays de l'OCDE. Mais c'est aussi affaire de choix de politique éducative.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a multiplié les annonces et les mesures qui mettent en avant l'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) avec une mise sous tutelle pédagogique des enseignants. En voulant imposer des « bonnes pratiques », en annonçant des

recettes « magiques », il prétend vouloir réduire les inégalités. Or, ces orientations, déjà mises en œuvre avec les programmes de 2008, n'ont pas fait leur preuve et ont au contraire conduit à une exacerbation de ces inégalités.

Alors quels savoirs enseigner pour démocratiser la réussite de toutes et tous ? Quelles pratiques pour que ces savoirs soient acquis par tous les élèves ? Comment garantir une professionnalité enseignante à même de porter ce projet ? La reconnaissance de l'expertise professionnelle et la capacité à effectuer des choix pédagogiques, nourrie d'une formation initiale et continue conséquente faisant appel à l'ensemble des résultats des travaux de la recherche, sont en effet les leviers indispensables pour une école ambitieuse.

C'est pour traiter de ces questions que Le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochain, où échangeront chercheurs, mouvements pédagogiques, enseignantes et enseignants, afin de créer un élan pour faire des enseignants les acteurs reconnus de la transformation de l'école.

Avec la participation de Philippe Meirieu, Roland Goigoux, Dominique Cau-Bareille et du GFEN.

Programme complet et inscription en ligne



AUDIENCE SNUipp-FSU / MEN sur le CAPPEI

Le SNUipp-FSU a été reçu par la DGESCO le 22 janvier suite à une demande d'entrevue sur le CAPPEI.

Il a rappelé ses inquiétudes concernant la mise en place de la nouvelle formation CAPPEI aussi bien sur les contenus que sur les dispositions réglementaires. Les remontées de terrains font état dans plusieurs départements d'un non-respect de la différenciation des parcours, de la fusion des formations et des missions, et du non-respect des règles paritaires.

Le SNUipp-FSU a rappelé l'importance des différents parcours et la nécessité de définir un cadre institutionnel pour le recensement des besoins et la répartition des moyens, qui en découle notamment entre le premier et le second degré.

Les enjeux actuels de la formation spécialisés sont d'autant plus importants que les besoins sont croissants dans les écoles. Les différents parcours doivent être respectés.

Nous avons notamment évoqué le parcours de l'aide à dominante relationnelle qui fait les frais du faible nombre de départs en stage et dont la formation n'est pratiquement plus différenciée des autres. Nous avons ainsi demandé qu'un bilan soit réalisé sur le nombre d'élèves ayant besoin de cette aide.

Sur les procédures du mouvement, la DGESCO confirme son retard dans l'information des recteurs et des DASEN concernant la mise en œuvre des nouvelles dispositions en termes de mouvement. La DGESCO, en lien avec la DGRH, étudie actuellement comment définir informatiquement les certifications, et s'accorde sur l'importance de les différencier et de faire correspondre les supports postes pour les départs en formation.

Une note devrait donc être adressée aux services dès que les procédures seront bien définies pour le mouvement, ainsi que le courrier habituel en direction des recteurs pour les recueils des candidatures concernant les départs en stage. **Le MEN confirme que les collègues déjà spécialisés n'ont pas à s'inscrire à l'examen du CAPPEI pour, par exemple, suivre un module de professionnalisation, afin de pouvoir changer de parcours.**

Nous avons évoqué les difficultés que rencontrent les tuteurs (rémunération, remplacement, spécialisation adéquate avec le parcours du stagiaire, temps de coordination ...) et l'absence ou la réduction du stage en N-1.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur la qualité de la formation en demandant au MEN de rappeler aux opérateurs de formation la nécessité d'une diversité en fonction des différents parcours, d'une nécessaire évaluation de la qualité des formations dans les ESPE et dans le cadre des stages MIN.

Concernant ces derniers, le SNUipp-FSU a réaffirmé la nécessité d'un cadrage national concernant la définition des critères de sélections, de respecter le calendrier des instances (CAPD et CAPN) et d'avoir une meilleure répartition géographique de l'offre. Il est nécessaire d'obtenir une augmentation du nombre de places en stage MIN pour absorber l'arrivée des futurs CAPPEI sans sacrifier la formation continue des autres enseignants.

Le MEN s'est dit attentif aux remarques du SNUipp-FSU et engage des travaux avec les opérateurs de formation pour établir une cartographie des formations, avec les différents services pour faire respecter le cadre des décrets textes sur le CAPPEI ;

Le SNUipp-FSU reste vigilant et maintient sa demande d'évaluation de la mise en œuvre du CAPPEI afin de ne pas dévaloriser ou dénaturer la formation des enseignants spécialisés.



Recrutement de conseillers de formation continue

Circulaire

Calendrier

Textes de référence

Extrait référentiel CFC

Affiche

Dossier à retirer à partir du 21 février



Postes dans les écoles européennes - Année 2018-2019

Dossier à transmettre , en double exemplaires, avec les pièces administratives demandées, à l'IEN qui les transmettra à la DSDEN 06, avant le 16 mars 2018

[Lire la circulaire ICI](#)

Copies au SNUipp-fsu pour suivi



Action Sociale

Les prestations individuelles interministérielles, aide sociale d'initiative académique et aides mutualistes en 2018.

[Lire la suite](#)



Intégration dans le corps des Professeurs des écoles

Liste d'aptitude rentrée scolaire 2018

SAISIE DES CANDIDATURES

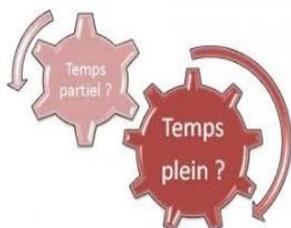
Application SIAP - Le serveur sera ouvert **du 24 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus**

Après la fermeture du serveur, il faudra confirmer la demande. Un accusé de réception comportant vos éléments de barème vous sera adressé dans votre boîte aux lettres électronique ; pour l'obtenir connectez vous sur I-PROF –« onglet courrier ». **A imprimer et à retourner à l'IA avant le 10 février 2018**

Joindre les justificatifs des titres et diplômes. Si vous souhaitez annuler votre demande il vous suffira de retourner votre accusé avec la mention « annulé »

CAPD prévue le 13 mars 2018.

LIRE la circulaire: [ICI](#)



Demandes de TEMPS Partiel ou de REPRISE à TEMPS Plein

Rentrée 2018 : à faire avant le 9 février

COPIE au SNUipp pour suivi

Toutes les infos ici



CONGES de FORMATION PROFESSIONNELLE

les infos [ici](#)

SAISIE entre le mercredi 10 janvier 2018 et le mercredi 31 janvier 2018

COPIES au SNUipp pour suivi



Le SNUipp-FSU, avec le groupe des 9, relaie la campagne de cartes de voeux à adresser au Président de la République pour dénoncer la hausse de la CSG de 1,7 point sans compensation qui amputera le pouvoir d'achat de 60% des retraité(e)s !

La carte postale se trouve sur le site de la FSU : [LIRE la carte de voeux](#)

Ces cartes de voeux ont été diffusées auprès des retraité.es de chaque département.

Elles seront regroupées au niveau départemental, déposées dans les préfetures par le « groupe des 9 » à la fin du mois de janvier, puis de façon symbolique à l'Élysée.



Circulaires IA en cours/ Attention aux délais. COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes
(sur notre site les infos nécessaires)

* Inscriptions en ligne Intégration dans le corps des PE: Du 24 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus

* Liste d'aptitude pour l'accès au corps des profs certifiés et des profs d'EPS - Avant fin janvier

* Congés de formation professionnelle : les infos [ici](#) . Entre le mercredi 10 janvier 2018 et le mercredi 31 janvier 2018

* Demandes de temps partiel ou reprises à plein temps: avant le 9 février.

* Demande d'aménagement du poste de travail (aménagement matériel ou assistance humaine) - Avant le 30 mars

* Postes dans les écoles européennes - Avant le 16 mars



AGENDA provisoire

JANVIER

Jeudi 25: conseil de formation continue à l'IA

Vendredi 26: Audience Blanquer; CTSD Second degré (carte scolaire); "midi" du SNUipp dans une école

Mercredi 31 janvier: CAPD (liste d'aptitude direction, liste d'aptitude postes à profil, 800 points, positions adm)

FEVRIER

Mardi 6 février: groupe de travail remplacement

Mercredi 7 février: Conseil syndical du SNUipp-Fsu 06

Jeudi 8: groupe de travail carte scolaire 1er degré

Jeudi 15: Ctsd carte scolaire 1er degré

Vendredi 23: CDEN



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur
Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35
75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le
lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-
mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos